**RÉUNION DE MI-MANDAT SUR LE PACTE COYEN**

**DU 02/06/2023**

La réunion s’est ouverte sur une présentation du Pacte Coyen : il s’agit d’un document élaboré par Coye en Transition (CET), qui s’est appuyée sur du matériel de l’ADEME[[1]](#footnote-1) en l’adaptant spécialement à la situation de notre commune, pour lui donner du sens.

Le Pacte Coyen contient 6 thématiques (Démocratie et population ; Alimentation ; Energie, habitat et urbanisme ; Végétalisation ; Déchets ; Mobilité et Transport), subdivisées en 67 objectifs.

Lors des dernières élections municipales, ce document a été présenté aux 3 listes. L’équipe municipale actuelle s’est engagée sur 54 de ces 67 objectifs, soit 80% de ceux-ci.

Plusieurs intervenants de Coye en Transition ont ensuite déroulé, chacun leur tour, chacune des 6 parties, sans entrer dans le détail des 67 items.

**I. DÉMOCRATIE et POPULATION**

Sur cette première thématique, nous avons souligné un certain nombre de points positifs… :

* La présence d’interlocuteurs dédiés et faciles d’accès dans l’équipe communale, même s’il faut toutefois regretter le fait qu’ils aient plusieurs fois changé d’identité.
* Même en l’absence d’élu dédié, le traitement des sujets écologiques, abordés de façon horizontale par toute l’équipe communale.
* Le soutien de la mairie apporté à toute personne souhaitant se saisir de ces sujets.
* Les consultations de la population qui, même si elles n’ont pas été généralisées, sont intervenues ces 3 dernières années sur quelques projets structurants.
* Un conseil des enfants a été installé[[2]](#footnote-2).

… Mais également un certain nombre de points négatifs :

* Un manque de communication sur les actions réalisées par la commune : c’est au citoyen d’aller chercher l’information.
* Beaucoup de petites actions menées, mais aucune qui soit réellement impactante et pas de structuration d’ensemble.
* Même si la population a parfois été impliquée, la commune n’a pas encouragé les citoyens à monter leurs propres projets.
* Concernant le conseil municipal des enfants, nous avons également noté le peu d’accompagnement qui avait été réalisé dans la pensée des projets, souvent peu impactants.

*Réactions de la salle :*

*La parole ayant été donnée à la salle, personne n’a souhaité réagir, hormis les membres de l’équipe communale.*

*Ces derniers ont rappelé que, bien que l’école ait été sollicitée par la mairie pour entrer dans le programme Éco-École[[3]](#footnote-3), aucune suite positive n’a été donnée par la directrice. La raison avancée tient dans le fait que la thématique n’est pas inscrite au programme scolaire.*

**II. ALIMENTATION**

Là encore, des choses ont été réalisées : à la cantine scolaire, on mange désormais bio et les déchets sont récoltés pour être méthanisés ; les bacs collectifs ont également été généralisés pour tenter de lutter contre le gaspillage et les déchets. Mais tout cela ne va pas jusqu’au bout des engagements pris par l’équipe communale.

La généralisation des bacs collectifs, par exemple, avait déjà été mise en place avant les élections et, dans le même temps, aucune évaluation quant à l’impact des mesures antigaspillages prises par la commune n’a été effectuée. De la même façon, en matière de repas végétarien à la cantine, la commune se contente toujours de la prescription légale, qui est d’un repas par semaine, alors qu’elle s’était engagée à passer à deux repas.

Le constat effectué par l’intervenante parait sans appel : on peut aller plus loin. Et de proposer des badges des bacs de collecte en mairie, La quantification des biodéchets collectés, leur valorisation sur la commune même, l’organisation d’évènements locaux pour promouvoir le local et le 0 déchet (généralisation des *ecocups*, communication sur la vaisselle commune, promouvoir les producteurs locaux, se rapprocher de 0 Waste France...).

« Et comment aider en tant que citoyen ? », lance l’intervenante à l’attention de la salle.

*Réactions de la salle :*

*Une personne met en avant le fait que donner des aliments qui ne correspondent pas au goût des enfants peut générer du gaspillage. Les repas végétariens de la cantine sont des repas souvent produits transformés, donc peu appréciés des enfants : il serait nécessaire de réfléchir à une alternative cuisinée.*

*En amont, il est également nécessaire d’accompagner parents et enfants, en sensibilisant et en éduquant, souligne une autre.*

*Certains s’interrogent sur la pierre d’achoppement sur laquelle bute la mise en place d’un second repas végétarien : s’agit-il d’un manque de volonté de la mairie ? Les parents sont-ils seuls responsables ? L’assistance débat un instant et il en ressort que l’un des points de blocage réside en réalité dans le fait que Coye bénéficie d’un contrat passé par Lamorlaye : ce contrat peut difficilement être renégocié avec le prestataire.*

*Une personne dans la salle remarque que, de toute façon, les repas servis ne correspondraient pas avec le contenu du cahier des charges.*

*La mise en place d’un second repas végétarien se heurte aussi à la volonté de certains parents, avance le maire : « tout le monde n’est pas végétarien ». Selon, lui, il faut respecter l’opinion de chacun en la matière.*

*Plusieurs personnes dans l’assistance rappellent alors qu’il ne s’agit pas d’une problématique d’opinion, mais plutôt d’un levier nécessaire à actionner pour lutter contre le changement climatique et qui permet, en outre, de réduire la consommation journalière de viande, donc de mieux manger (l'abus de viande tout comme de végétaux étant nocif pour la santé).*

*Concernant le gaspillage, une personne rappelle également l’obligation qui est parfois faite aux équipes qui animent les repas à la cantine de faire goûter chaque produit aux enfants, ce qui peut aussi générer du gaspillage.*

**III. ÉNERGIE, HABITAT ET URBANISME**

Coye en Transition a noté une véritable volonté communale, avec un travail d’audit et de compréhension mené sur le sujet.

Quelques travaux ont été enclenchés, des études ont été lancées et un projet va peut-être voir le jour sur l’équipement de certains bâtiments avec des panneaux solaires.

L’association a également retenu le lancement d’un groupe WhatsApp à destination des Coyens, pour qu’ils puissent échanger sur le sujet en ce qui concerne les particuliers.

Pour autant, pour ces derniers, il semble encore compliqué de s’équiper et, dans le périmètre coyen relevant de l’architecte des bâtiments de France (ABF), c’est même souvent impossible.

*A ce point de l’exposé, le maire est intervenu pour informer l’assistance sur les contacts pris par la commune avec l’ABF. Les élus ont bien noté les refus systématiques opposés par l’ABF sur les projets solaires. Il ne s’agit d’ailleurs souvent pas de véritables refus, mais de prescriptions rendant totalement inopérantes les installations. Systématiquement toutefois, lorsque les demandes émanent de particuliers habitant hors périmètre ABF, la mairie les accepte.*

L’intervenant de Coye en Transition a repris le cours de son discours en abordant d’autres points positifs : l’éclairage nocturne dont la durée a été raccourcie et la volumétrie abaissée pour mieux respecter l’environnement coyen ; les recherches de fuites menées sur le réseau communal d’eau potable[[4]](#footnote-4) ; les travaux menés en termes de désimperméabilisassion des sols en s’appuyant sur l’ADOPTA[[5]](#footnote-5).

Côté négatif, CET a noté une nouvelle fois un manque de communication auprès de la population et des associations sur les actions menées par la commune.

Cette dernière n’a pas non plus beaucoup bougé dans la recherche de financements pour accélérer les projets de rénovation énergétiques.

Côté solaire, l’association appelle l’équipe communale à s’appuyer sur des partenaires plus « volontaires » sur le sujet. Les projets de co-construction public-privé peuvent répondre à cette problématique.

Enfin, nous avons relevé et saluons la mise en place de permanences de l’ADIL[[6]](#footnote-6), en regrettant encore une fois cependant le manque d’information des citoyens sur leurs tenues.

*Réactions de la salle :*

*Le maire a souhaité intervenir. Pour lui, l’équipement de la commune en énergie solaire est un sujet important, mais la pandémie de COVID-19 qui a marqué le début du mandat a été un véritable obstacle. Il note également le temps qui a été perdu dans les négociations avec le SE60[[7]](#footnote-7).*

*En ce qui concerne la recherche de subventions, il insiste sur la grande différence qui existe entre ce qui est annoncé par l’État et ce qui se fait réellement.*

*Alain MARIAGE, conseiller communal, souligne également le temps que prend le montage des dossiers de subvention, activité qui demande de la main-d’œuvre.*

*Plusieurs personnes dans la salle s’interrogent sur les moyens d’action à disposition des citoyens pour agir et faire en sorte que les projets et demandes de subvention soient retenus : le lobbying via la création de collectifs et la saisie des élus nationaux (sénateurs, député) pour obtenir un appui peuvent être un moyen d’action.*

*Reprenant la parole, l’intervenant de CET revient également sur le plan local d'urbanisme (PLU), dont la révision vient d'être budgétisée. Les élus mettent souvent son futur remaniement en avant pour justifier l’attente avant la mise en œuvre de certains projets. Certes, le PLU peut-être un bon moyen de les impulser ; mais il est assez frustrant de devoir attendre encore plusieurs années[[8]](#footnote-8).*

**IV. VÉGÉTALISATION**

Plusieurs points impulsés par l’élue en charge de cette thématique, Natacha MUZARD, ont bien avancé. Malheureusement, cette élue a quitté son mandat et la question de la continuation de son action se pose avec acuité : qui va la reprendre et comment ?

Coye en Transition a également noté la rétrocession à la commune des espaces verts de la cité Salengro qui appartenaient auparavant à la SAHLM et à Oise Habitat.[[9]](#footnote-9) Cette opération ouvre de nombreuses bonnes perspectives et elle sera intéressante à suivre.

Mais l’association s’interroge à nouveau : existe-t-il un véritable plan global concernant la gestion des espaces verts ?

*Réactions de la salle :*

*Une personne s’interroge sur l’existence d’un relevé des températures méthodique sur les différentes zones du village, pour planter là où il en est besoin. Aucune étude ne semble avoir été menée.*

*Un certain nombre de critiques fusent quant à la réalisation de voies imperméabilisantes, rue d’Hérivaux, près du Poteau des Écouteurs, et rue de la Charmée. Le petit bois anciennement présent tout près de cette dernière, entre l’impasse aux Abeilles et l’impasse aux Cerfs, est également évoqué : il a malheureusement été rasé pour faire place à un lotissement.*

*Une autre personne pose la question d’une subvention accordée en 2022 à la commune par le PNR[[10]](#footnote-10) : comment en a-t-on bénéficié ?*

*Le maire évoque à son tour la gestion des espaces verts par la commune, puis la création de noues, rue d’Hérivaux, tout en relativisant leur importance.*

*Concernant les voies bitumées, rue de la Charmée et rue d’Hérivaux, il évoque des solutions temporaires.*

*Pour ce qui est de la subvention évoquée, le PNR a été sollicité pour avis, afin que son utilisation soit la plus judicieuse possible.*

**V. RÉDUCTION DES DÉCHETS**

Coye en transition a relevé plusieurs bonnes actions impulsées par la CCAC, dont la création en court d’une recyclerie.

Des *repair cafés[[11]](#footnote-11)* sont régulièrement organisés sur Coye-la-Forêt.

De même, l’association note la mise en place d’une collecte des déchets organiques en vue de revalorisation (même si l’obtention du badge permettant d’y contribuer, à Chantilly, pourrait être simplifiée, pour y faire adhérer plus facilement les particuliers), une mutualisation des moyens avec les communes voisines dénotant une prise de conscience sur les achats responsables et la méthanisation des déchets de la cantine : autant de bonnes initiatives porteuses de transition écologique.

Mais l’association invite à aller plus loin, en quantifiant et en évaluant ces différentes actions, en communiquant sur les chiffres obtenus, en cherchant des utilisations locales au méthane obtenu à partir des déchets organiques de la commune, et en généralisant leur collecte.

*Réactions de la salle :*

**VI. MOBILITÉ**

L’intervenant de l’association évoque 3 mots qui caractérisent, selon lui, le traitement de la mobilité ces 3 dernières années à Coye : frustration, cristallisation, espoir.

De la frustration, car si des pistes et plus généralement des projets cyclables ont été mis en œuvre, ils ne l’ont pas été sur le territoire de la commune.

De la cristallisation avec la révision du plan de la mobilité communal, qui a été l’occasion de beaucoup de réflexion, mais finalement de peu d’implication des citoyens, si ce n’est une réunion plénière en 2022.

Il évoque aussi la création d’un document portant sur cette thématique et remis en amont par l’association, mais sans qu’aucun de ses points ne soit pris en considération par l’équipe communale.

De l’espoir avec la création de la fonction de référent de quartier au cours de la réunion précitée[[12]](#footnote-12).

Hélas, de la frustration de nouveau : La création des « référents de quartier » n’a pas été accompagnée par une réelle volonté de consultation, les citoyens s’étant porté volontaires se retrouvant cantonnés à enregistrer le rendu d’un cabinet-conseil sans pouvoir réellement donner leur avis sur ses travaux, ni faire recevoir leurs idées, jugées trop ambitieuses.

De la même façon, ces référents n’ont pas été soutenus dans le rôle de relais auprès de la population que l’équipe communale avait souhaité leur assigner : pas d’explication concrète de leur fonction, pas de salle ni de moyens affectés…

Au final, il évoque un manque de vision concernant ce plan de mobilité en particulier, dont le rôle dans l’esprit de beaucoup de conseillers municipaux semble se borner à « fluidifier la circulation » et qui reste limité au centre-ville, et sur la question de la mobilité en général.

De la cristallisation, car contrairement au message passé initialement, dès le départ, on a opposé deux mondes - les « provoitures » et les « procirculations actives », sans penser mutualisation et surtout pas rééquilibrage de la voie publique. L’équipe communale a donc très vite été rattrapée par la réalité, avec des débats sans fin, beaucoup de mots, des difficultés à faire bouger les lignes… Nous sommes face à de nombreuses personnes réfractaires au changement et inaptes à faire des concessions.

Une cristallisation qui génère encore davantage de complexité et au final le sentiment d’une perception totalement absente de l’urgence climatique à agir.

Mais de l’espoir encore, car les choses bougent, dans le bon sens :

* Côté plan de mobilité avec un ouvrage remis sur le métier en réaction à l’insatisfaction générale et qui bénéficie d’une nouvelle méthodologie : l’adjoint en charge de la mobilité a déjà listé toutes les recommandations possibles et imaginables (une centaine) issues de l’imagination des conseillers municipaux et des référents de quartier.
* Côté enfants, avec la mise en place du programme Moby, visant l’écomobilité scolaire sur la commune[[13]](#footnote-13).

En conclusion, Coye en transition appelle à plus de visibilité sur les projets, mais également sur les subventions demandées par la ville pour agir sur la mobilité. Cela permettrait aux citoyens d’agir via des collectifs ou des plaidoyers.

*Réactions de la salle :*

*Le maire a dit partager l’analyse de l’intervenant concernant la frustration, même si, selon lui, il faudrait plutôt parler de déception : selon lui, le premier plan de mobilité proposé, avec son sens giratoire unique, avait pour avantage de pacifier la circulation. Ce schéma avait été porté pendant 2 ans sans rencontrer d’opposition notoire. « Mais, en début d’année, ça a explosé. » La commune a donc changé de méthodologie, avec des réunions réunissant élus et référents, et espère voir le projet se concrétiser d’ici la fin de l’année.*

*Une personne dans la salle salue la nouvelle méthodologie de la commune sur le projet « plan de mobilité », consistant, notamment à « lister les idées ». Elle invite à la généraliser sur d’autres projets et à l’ensemble de la population, ce qui permettrait d’aller plus loin sur le volet* Démocratie et population*.*

**CONCLUSION**

Un certain nombre d’avancées positives ont été relevées par Coye en Transition. Mais les membres de l’association ressentent beaucoup de frustration face à un manque de vision à long terme, de planification, et à ce qu’ils considèrent finalement comme un manque de perception quant à l’urgence climatique à agir : « On ne voit pas les choses avancer suffisamment vite ! »

Les mentalités évoluent, ce qui va dans le bon sens, mais il faut aller plus loin.

1. L’Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il participe à la construction des politiques nationales et locales de transition écologique. [↑](#footnote-ref-1)
2. Même s’il s’agit, en réalité, de la réactivation d’un organe qui existait il y a quelques années. [↑](#footnote-ref-2)
3. Il s’agit d’un programme développé par l’association Teragir, qui propose une méthodologie et un accompagnement des écoliers pour une mise en œuvre concrète du développement durable : <https://www.eco-ecole.org/> [↑](#footnote-ref-3)
4. La SIECCAO (Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise) a fait une étude des fuites sur le réseau de Coye-la-Forêt. Il en résulte que le rendement en 2020 était de 67 % d’eau parvenant aux robinets des particuliers (en augmentation par rapport à 2019). Puis il est redescendu à 58,4% en 2021. En cause, notamment, une casse importante sur le réseau au niveau de la Côte Bellevue en août 2021 qui a duré 2,5 mois et plusieurs fuites sur des branchements. [↑](#footnote-ref-4)
5. Association loi 1901 dont l’objectif est de promouvoir la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. L’ADOPTA vient en appui aussi bien sur le plan technique que sur celui de l’organisation face au changement d’approche dans la gestion des eaux pluviales. [↑](#footnote-ref-5)
6. Agence Départementale pour l’Information sur le Logement. Organisées en réseau national (ANIL), il s’agit d’associations loi 1904 créées à l'initiative des départements et de l'État. Les ADIL sont agréées dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH (Code la construction et de l'habitation), qui définit leurs missions, notamment celles d'information et de conseil auprès du public. Elles ont "pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées […]. » [↑](#footnote-ref-6)
7. Syndicat d'énergie de l'Oise : l'autorité publique organisatrice de la distribution de l'électricité dans notre département, son exploitation étant assurée par la société Enedis. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le cahier des charges, préalable au lancement d'un appel d'offre et à la recherche d'un prestataire pour mener à bien cette révision, n'a pas encore été rédigé. [↑](#footnote-ref-8)
9. Les deux bailleurs sociaux présents sur le territoire de la commune. [↑](#footnote-ref-9)
10. Cette subvention d’un montant de 35 304,00 € est en réalité automatiquement accordée par l’État aux communes ayant 50% de leurs territoires en zone Natura 2000, ayant moins de 10 000 habitants et situées sur un Parc naturel, en vue de la protection de la biodiversité. La dotation est faite automatiquement à la commune, sans appel à projet *a priori* ni contrôle de l’utilisation des fonds *a posteriori*. [↑](#footnote-ref-10)
11. Ateliers consacrés à la réparation d'objets et organisés à un niveau local sous forme de tiers-lieu, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit. [↑](#footnote-ref-11)
12. À la fin de la réunion organisée au tout début de l’année 2022, les citoyens présents intéressés par les travaux sur le nouveau plan de mobilité ont été invités à se déclarer pour y participer. [↑](#footnote-ref-12)
13. Ce programme cherche à favoriser l’utilisation des modes de déplacements actifs ou partagés aux abords des établissements scolaires en sensibilisant et formant enfants, parents et enseignants. [↑](#footnote-ref-13)